



CASTIDROLE

183 rue de l'ancienne gare

47330 CASTILLONNES

05 53 36 93 11

castidrole@orange.fr

admrcastidrole.net

Accueil Périscolaire

Quotient familial	Prix forfaitaire pour le mois		
	Forfait matin	Forfait soir	Forfait matin et soir
0 à 705	17€	21€	27€
706 à 1000	17.5€	21.5€	27.5€
1001 à 1400	18€	22€	28€
1401 et plus	18.5€	22.5€	28.5€
Occasionnel moins de 4 accueils dans le mois	1.5 euros	2 euros	3.5 euros

Accueil du matin => de 7h30 à 8h30

- ☞ Accueil individualisé selon l'arrivée de chaque enfant
- ☞ Espaces ludiques mis à la disposition de chacun où l'animateur régule les tensions et aide l'enfant dans ses apprentissages.
- ☞ Atelier fil rouge

Accueil du soir

⇒ le lundi, mardi, jeudi, vendredi. de 16h30 à 19h

Pour Lougratte

Accueil du matin => 7h30 à 9h

Accueil du soir => 16h30 à 18h30

A disposition des enfants :

- ☞ Un goûter
- ☞ Un service d'aide aux devoirs scolaires (c'est un complément du rôle parental mais ne le remplace pas)
- ☞ Des espaces ludiques pour les plus petits
- ☞ Atelier favorisant la découverte de pratiques culturelles, artistiques et sportives (voir projet pédagogique sur admrcastidrole.net)
- ☞ CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour les enfants inscrits

Les Mercredis et les Vacances

Tarifs applicables pour les communes de la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais et Périgord et les communes conventionnées.

Quotient familial	VACANCES SCOLAIRES et MERCREDIS		
	Journée avec repas*	Demi-journée sans repas	Journée sans repas
0 à 500	4,50 €	3 €	3.50 €
501 à 856	7,00 €		4.50 €
856 à 1000	8,50 €	4 €	4,95 €
1001 à 1300	9,00 €		5,50 €
1301 à 1500	9,50 €	5 €	6,00 €
1501 à 1800	10,50 €		7,00 €
1801 à 2000	11,50 €	6 €	8,00 €
2001 à 9999	12,00 €		8,50 €

*Coût du repas 3.40€

Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs le mercredi ont la possibilité d'être amenés sur leur lieu de pratique sportive et culturelle. Voir avec la Directrice.

Les horaires de fonctionnement

- ☞ L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : **7h30 à 18h30**
- ☞ L'accueil de loisirs pour les mercredis en période scolaire : **7h30 à 19h**
- ☞ L'accueil des parents : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30 et 13h à 17h30

L'inscription : documents à fournir

- ☞ La fiche d'inscription fournie par l'accueil de loisirs
- ☞ Attestation de couverture sociale où figure le nom de l'enfant
- ☞ Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- ☞ Photocopie des vaccins
- ☞ Bons vacances accordés par la CAF ou la MSA et/ou Photocopie du dernier avis imposition

Le règlement

- ☞ **Les factures** : à chaque fin de mois nous vous adressons votre facture. Nous vous demanderons de bien vouloir la régler de préférence en chèque (à l'ordre de Castidrole ADMR) avant le 15 du mois suivant. Nous acceptons les règlements en plusieurs fois, il suffit pour cela de nous le signaler.